

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 14 décembre 2017
Rapporteur :
Monsieur Philippe CALVEZ**

N° 42

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 21/12/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 20/12/2017
(accusé de réception du 20/12/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Convention de mécénat d'EUROVIA pour l'illumination de la cathédrale Saint-
Corentin**

Dans le cadre d'une démarche de recherche de partenariats, il est proposé d'accepter la contribution au projet d'illumination de la cathédrale Saint-Corentin de la société EUROVIA Quimper-Bretagne, sous la forme d'un mécénat financier de 2000 euros.

La ville de Quimper, labellisée Ville d'art et d'histoire, dispose d'un patrimoine remarquable, qu'elle conserve, étudie et met en valeur. À ce titre, elle présente sur la cathédrale Saint-Corentin, du 15 décembre 2017 au 6 janvier 2018, le spectacle *Iliz veur*. Ce spectacle s'appuie sur les dernières technologies en matière de projection d'images monumentales pour valoriser un monument emblématique de Quimper et de la Bretagne. Après chaque diffusion, un guide-conférencier de la Maison du Patrimoine sera présent pour proposer une visite guidée inédite du monument en couleurs. L'État, propriétaire du monument, a autorisé le projet et participe à son élaboration.

La société EUROVIA Quimper-Bretagne pratique un mécénat de proximité, lié à l'attractivité de la ville.

À ce titre, elle s'est intéressée au projet de son et lumière de la cathédrale Saint-Corentin et, en tant que mécène, propose une participation financière sans contrepartie de 2 000 euros.

Les conditions de ce mécénat sont précisées dans une convention, qui en fixe les modalités.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer la convention de mécénat avec la société EUROVIA Quimper-Bretagne.